

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° SPE322

présenté par

M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 98 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, introduit au Sénat, permet la conclusion d'accords dits « offensifs » pour le maintien dans l'emploi.

Il s'agit en réalité de revenir sur les garanties du droit du travail.